

Ministry of Education

Leadership and Learning
Environment Division

900 Bay Street
Mowat Block, 13th floor
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone: (416) 325-2411
Facsimile: (416) 325-7019

Ministère de l'Éducation

Division du leadership et
du milieu d'apprentissage

900, rue Bay
Édifice Mowat, 13^e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone : 416 325-2411
Télécopieur : 416 325-7019

**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes ou agents de supervision et secrétaires-trésorières ou
secrétaires trésoriers des administrations scolaires
Directrice des écoles provinciales
Présidentes ou présidents et vice-présidentes ou vice-présidents
des comités de participation des parents

EXPÉDITRICE :

Ruth Flynn
Directrice de l'éducation inclusive

DATE :

Le 23 février 2017

OBJET :

**Subventions pour la participation et
l'engagement des parents (PEP) 2017-2018**

C'est avec plaisir que nous vous informons que les demandes de Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) 2017-2018 sont maintenant acceptées. Nous vous remercions de l'enthousiasme dont vous faites preuve, ainsi que de votre leadership et de votre soutien en ce qui a trait aux Subventions PEP. Le soutien que vous apportez aux parents, et à leur participation à l'apprentissage et au bien-être de leurs enfants est également fort apprécié.

L'Ontario est conscient du fait que les parents sont un facteur essentiel de notre réussite en éducation. Nous savons que les bonnes écoles deviennent d'excellentes écoles lorsque les parents sont engagés. Les Subventions PEP sont conçues pour aider les parents à reconnaître les obstacles les empêchant de s'engager au sein de leur communauté et à trouver des solutions locales afin de surmonter ces obstacles à la réussite et au bien-être des élèves.

Le programme de Subventions PEP comporte deux volets :

Les Subventions PEP destinées aux conseils d'école soutiennent les projets qui visent à identifier et à éliminer les obstacles susceptibles d'empêcher certains parents de participer pleinement à l'apprentissage et au bien-être de leurs enfants. Les conseils d'écoles peuvent élaborer des propositions de projets soit individuellement, soit de concert avec d'autres conseils d'école ou avec d'autres groupes au sein de leur école ou de leur communauté. Un conseil d'école peut présenter une demande de subvention maximale de 1000 \$. Pour en savoir plus sur les Subventions PEP pour les conseils d'écoles, veuillez visiter le site Web du Ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/schools.html>.

Ensemble, nous pouvons élargir la portée du programme de Subventions PEP aux écoles qui n'ont pas encore participé, et en particulier aux écoles situées dans les régions à besoins élevés. Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous fournissez pour faire connaître les Subventions PEP et les avantages qu'elles présentent, de même que pour inciter les conseils d'école à s'en prévaloir.

Les Subventions PEP pour les projets régionaux ou provinciaux sont offertes aux Comités de participation des parents (CPP), aux regroupements de parents, aux conseils scolaires, aux organismes sans but lucratif et aux établissements d'enseignement postsecondaire œuvrant en partenariat avec des parents pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves. Comme par les années précédentes, la priorité sera accordée aux projets dirigés par des parents et élaborés en partenariat avec des conseils scolaires. La subvention maximale pour les projets régionaux et provinciaux est de 30 000 \$. Pour plus de renseignements sur les Subventions PEP pour les projets régionaux et provinciaux, veuillez visiter le site Web du Ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/regional.html>.

Cette année, une attention particulière sera accordée aux projets admissibles des conseils d'école et aux projets régionaux et provinciaux admissibles qui ont l'in ou l'autre des objectifs suivants :

- favorisent la sensibilisation et l'accès aux stratégies et ressources mathématiques auprès des parents voulant appuyer leurs enfants dans leur apprentissage à la maison et à l'école;
- soutiennent la participation des parents membres de communautés autochtones ou racialisées; ou
- encouragent les parents à participer à la promotion des arts comme moyen de soutenir la réussite des élèves.

Encore une fois, vous trouverez ci-joint des présentations offrant un aperçu du programme et du processus de demande des Subventions PEP. Ces présentations se sont avérées utiles pour les CPP et les conseils d'école souhaitant informer les groupes de parents dans le cadre d'ateliers, de séances d'information ou de courriels.

La date limite pour présenter une demande de Subventions PEP 2017-2018 est **le jeudi 25 mai 2017, 23 h 59 HNE**. Les demandes doivent être remplies et soumises [en ligne](#). Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Django Keita, Conseiller en politiques et programmes au (416)-325-2091 / django.keita@ontario.ca ou Sandy Yep, Agent d'éducation au (416)-325-2819 / sandy.yep@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre appui indéfectible envers les Subventions PEP et de votre encouragement envers tous les parents de votre conseil scolaire.

Cordialement,



Ruth Flynn
Directrice
Direction de l'éducation inclusive

c. c. Chefs des bureaux régionaux
Agentes ou agents d'éducation régionaux – responsables de la participation des parents
Attachées ou attachés de direction des directrices ou directeurs de l'éducation

Pièces jointes : Subventions PEP 2017-2018 pour les conseils d'école (présentation)
Subventions PEP 2017-2018 pour les projets régionaux et provinciaux
(présentation)